



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR
L'ANIMATION DES CENTRES DE LOISIRS.

La commune de Seloncourt, représentée par son Maire, Monsieur **Daniel BUCHWALDER**

Et

Monsieur Flavien MERIQUE

Domicilié 45 rue du Château d'eau – 25230 SELONCOURT

ci-après désigné l'animateur.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet :

Cette convention précise les modalités de partenariat pour l'animation des centres de loisirs de Seloncourt durant la période du 10 au 28 juillet 2023.

Article 2 - Engagement de la commune :

La commune de Seloncourt accueille l'animateur dans les conditions les meilleures possible pour la validation du stage pratique et participe au financement du coût de la formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) de l'animateur à hauteur de 300€.

La formation générale est dispensée par l' UFCV Bafa-Bafd Bourgogne Franche-Comté.

Article 3 - Engagement de l'animateur :

L'animateur s'oblige, quant à lui, à faire partie d'une équipe d'animation lors des centres de loisirs organisés par la commune pour une durée de 14 jours ouvrés pendant la période du 10 au 28 juillet 2023.

Article 4 - Durée de la convention :

Cette convention prendra fin au terme des 14 jours d'animation.

Article 5: Indemnisation et remboursements de frais

La stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération. Les frais de déplacement et d'hébergement engagés durant la période de stage pratique restent à la charge de la collectivité. Les frais sont remboursés - sur présentation des justificatifs – selon la réglementation en vigueur.

Article 6- Règlement amiable

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou à l'exécution de la présente convention, il est expressément convenu et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable.

Article 7- Attribution de juridiction

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 6, le tribunal administratif de Besançon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Fait à Seloncourt le 13 juin 2023 en 2 exemplaires originaux.

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

L'animateur,
Flavien MERIQUE